

On lâche rien ! Grèvons et manifestons ensemble le 20 février

16 février 2020

ON LÂCHE RIEN ! GRÈVONS ET MANIFESTONS ENSEMBLE LE 20 FÉVRIER

Le combat pour le retrait de la réforme des retraites s'est inscrit dans le temps et a renouvelé ses formes de mobilisations : jets d'outils, retraites aux flambeaux, chorégraphie des Rosées - À cause de Macron ! - au sujet de la retraite des femmes grandes perdantes de la réforme, action pour la reconnaissance de la pénibilité dans la fonction publique devant l'Opéra Garnier à Paris le 5 février... Outre les manifestations de masse (cortèges le mardi 6 février), les actions de visibilité, lectures et animées, se sont multipliées. Le débat parlementaire débute à l'Assemblée nationale le 17 février. Dans la déclinaison de l'accord interprofessionnel, l'intersyndicale Fonction publique Solidaires, CGT, FO, FSU, FA-FP appelle à la grève et à la manifestation le **20 février**. Sur la retraite des femmes, des initiatives et actions seront menées le **8 mars** et autour de cette date.

Des fonctionnaires retraités dans la pauvreté...

En 2018, la pension moyenne mensuelle était de 1 272 € dans la fonction publique territoriale (75 % de C), de 1 549 € dans la fonction publique hospitalière (33 % de A, 19 % en B) et de 2 223 € dans la fonction publique de l'État (56 % de catégorie A). Ces retraites sont calculées sur la base des 6 derniers mois du traitement indiciaire, en appliquant un taux fixe et garanti de 75 % du traitement brut hors primes. Que deviendront ces retraites, calculées dans un système à points sur l'ensemble de la rémunération versée, primes incluses, sur les 43 ans de carrière, sans connaître la valeur du point à la date de liquidation de la retraite ? Pour quiconque, aucune garantie du taux de remplacement contrairement au système antérieur. Il est donc évident que les retraites peuvent glisser en dessous du SMIC (1 200 € nets) pour une carrière complète pour les fonctionnaires de catégorie C (exemple de la Territoriale, qui rassemble près de 2 millions de fonctionnaires), et avoisiner le seuil de pauvreté (situé à 60 % du salaire médian soit 1 046 €).

... Retraites des femmes en berne

DEJA DANS LE SYSTÈME ACTUEL, du fait de carrières heurtées (congé parental, temps partiel...), les femmes dans la fonction publique sont plus nombreuses que les hommes à partir avec une décote dans les trois versants de la fonction publique (10,3 % à l'État, 7,4 % dans l'hospitalière et 9,2 % dans le Territorial), avec un taux moyen de décote de 11 % (État et Hospitalière) à 13 % (Territoriale). La réforme des retraites va encore dégrader cette situation, avec une décote de 5 % par année manquante, alors que l'âge d'équilibre (financier) sans décote est établi à 65 ans dans les études d'impact annexées au projet de loi (bien qu'annoncé à 64 ans initialement).

Équilibre financier des retraites ? Le gouvernement construit le déficit !

12 milliards d'€ à trouver pour combler le déficit des retraites, clame le gouvernement. Mais c'est ce même gouvernement qui a transformé en 2018 les 20 milliards d'€ annuels de CICE en exonérations pérennes de charges sociales. Il essence ainsi une contrainte à la baisse sur le niveau des retraites. Des solutions, il y en a pour financer les retraites, en commençant bien sûr par la remise en cause de ces exonérations. Solidaires a des propositions : avec l'intersyndicale, nous organiserons en mars une contre conférence nationale sur le financement du système de retraite actuel et son amélioration. Elle sera décidée localement.

**Continuons sans trêve
toutes et tous ensemble
le combat pour le retrait
de la retraite à points !
Ne lâchons rien !**

Solidaires
Fonction Publique
14 février 2020





- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/On-lache-rien-Grevons-et-manifestons-ensemble-le-20-fevrier>